

# « Formation validante à l'éducation thérapeutique du patient » – groupe multimodal (présentiel + e-learning)

➕ ÉLIGIBLE AU DPC

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Professionnels de santé.

### Durée

6 jours

### Organisme de formation

➔ IPCEM

## Lieux & dates

### ➔ Groupe 1

#### ANNULEE

Les 9 & 10 avr. 2018

+ Les 31 mai & 1er juin 2018

### ➔ Groupe 2

#### Paris

Les 5 & 6 nov. 2018

+ Les 10 & 11 déc. 2018

## Interlocuteur Unifaf

**Sandrine DESMAISON**

[sandrine.desmaison@unifaf.fr](mailto:sandrine.desmaison@unifaf.fr)

0146004186

## Contexte

L'éducation thérapeutique du patient (ETP), qui vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique, fait désormais partie intégrante de la prise en charge des personnes atteintes de pathologies chroniques. Elle concerne plus de 4000 programmes validés par les ARS et près de 15 millions de personnes atteintes de maladies chroniques en France.

Une formation ETP de 40h minimum est rendue obligatoire pour tous les intervenants en ETP par l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement.

## Objectifs

La formation validante à l'éducation thérapeutique du patient vise à développer les compétences pédagogiques et relationnelles des professionnels afin qu'ils accompagnent les patients dans l'acquisition de compétences d'auto-soins et d'adaptation leur permettant de prendre des décisions pour se maintenir en santé.

## Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

## Contenu

Les programmes de formation en Education Thérapeutique (ETP) proposés par l'IPCEM **répondent aux recommandations de la HAS (2007)** et permettent de préparer les soignants aux compétences des éducateurs définis par l'article 84 de la loi HPST et le décret n°2010-906 du 2 août 2010, actualisé par **l'arrêté du 31 mai 2013**, relatif aux compétences requises pour dispenser et coordonner l'éducation thérapeutique du patient :

- Définir ce qu'est l'éducation thérapeutique, comprendre ses enjeux et son cadre réglementaire
- Créer un climat favorable à l'ETP
- Analyser avec le patient, sa situation, ses pratiques de santé et convenir de ses besoins en ETP, conduire un entretien de diagnostic éducatif
- S'accorder, avec le patient et son entourage sur les ressources nécessaires pour s'engager dans un projet et construire avec lui un plan d'action
- Se coordonner avec les différents acteurs de la démarche d'ETP pour déployer les activités
- Mettre en oeuvre le plan d'action avec le patient et son entourage

- Co-évaluer avec le patient les pratiques et les résultats de la démarche d'ETP.  
**4 jours en présentiel suivi de 12 heures de e-learning.**